



LCC | CDC

Living Law | Pursuing Justice | Renewing Hope



PLAN D'ACCESSIBILITÉ 2024

RAPPORT D'ÉTAPE

RAPPORT D'ÉTAPE SUR L'ACCESSIBILITÉ COMMISSION DU DROIT DU CANADA

GÉNÉRALITÉS

La Commission du droit du Canada est une agence indépendante vouée à l'engagement de tout le monde au Canada dans l'évolution continue et dynamique du droit. Précédée par la Commission de réforme du droit du Canada (1971-1992), la Commission du droit du Canada a été créée en 1997, a fonctionné jusqu'en 2006 et est redevenue opérationnelle le 6 juin 2023.

La CDC appuie les efforts du gouvernement du Canada pour façonner un système de justice plus inclusif, représentatif et accessible, qui respecte les droits des personnes marginalisées et protège les communautés vulnérables.

Afin de s'assurer que l'accessibilité demeure une priorité constante au sein du gouvernement, la *Loi canadienne sur l'accessibilité* exige que les entités réglementées préparent et publient des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de leurs plans d'accessibilité. Ces rapports d'étape doivent être préparés en consultation avec les personnes handicapées et présenter les commentaires reçus (le cas échéant) et la façon dont ces commentaires ont été pris en compte.

La présidente de la CDC a été nommée et annoncée en février 2023, avec une nomination officielle à ce poste en juin 2023, ce qui a entraîné le report substantiel des activités opérationnelles et la mise en œuvre de notre premier plan d'accessibilité à la fin de l'exercice. Ainsi, le premier rapport d'étape a été publié et comprenait les efforts déployés et réalisés pendant une année partielle. Le plan d'accessibilité et le rapport d'étape de la CDC sont disponibles sur le site Web de la CDC [Documents ministériels - Canada.ca](https://www.canada.ca/documents-ministeriels.html)

Ce rapport comprend les progrès de la mise en œuvre pour 2024, notre deuxième rapport d'étape depuis l'établissement du plan d'accessibilité de la CDC.

Comme spécifié dans la réglementation, les organisations du gouvernement du Canada doivent publier un plan révisé tous les trois (3) ans. Ainsi, le premier plan d'accessibilité révisé de la CDC sera publié en décembre 2025.

RETROACTION

La directrice exécutive de la CDC est désignée pour recevoir des commentaires sur l'accessibilité et coordonnera avec les experts internes responsables de chacun des sept domaines prioritaires pour respecter les obligations décrites dans la LCA, au besoin.

Adresse courriel de rétroaction : feedback-retroaction@lcc-cdc.gc.ca

Les commentaires seront accusés de réception par le même moyen qu'ils ont été reçus, à moins qu'ils n'aient été reçus de manière anonyme.

MEDIAS SUBSTITUTS

La CDC fournira des copies du plan d'accessibilité et/ou du processus de rétroaction dans d'autres formats.

Les médias substituts comprennent:

- Imprimer
- Gros caractères
- Braille
- Format audio (français et anglais)
- Format électronique (compatible avec la technologie d'adaptation qui aide les personnes handicapées).

Les formats braille et audio seront fournis dans les 45 jours ouvrables. Tous les autres formats seront fournis dans un délai de 15 jours ouvrables.

CONTACTEZ-NOUS

Ligne ATME (sera ajoutée aux options de rétroaction de la CDC une fois établies).

*Pour les Canadiens sourds, malentendants ou ayant un trouble de la parole, l'accès peut se faire par l'intermédiaire de leur propre interprète ou par l'intermédiaire de Canada VRS, qui fournit un interprète : <https://srvcanadavrs.ca/fr/>

Commission du droit du Canada
C.P. 56068 / APR d'Ottawa Place Minto
Ottawa (Ontario)
Canada K1R 7Z1

Envoyer un courriel info@lcc-cdc.gc.ca

RETROACTION

L'objectif du plan d'accessibilité de la CDC est de réduire les obstacles connus et d'empêcher l'introduction de nouveaux obstacles au cours de la période de cinq ans du plan dans ses sept domaines d'engagement. Avant le présent rapport d'étape sur l'accessibilité, et conformément au principe directeur « rien sur nous sans nous », la CDC a consulté, tant à l'interne qu'à l'externe, et auprès des personnes handicapées pour déterminer si les engagements de la CDC ont l'effet souhaité ou si d'autres caractéristiques d'accessibilité peuvent être intégrées. Bien que la CDC encourage les commentaires du public par l'entremise de ses publications et de son site Web, aucun commentaire de ce type n'a été reçu au cours de la période visée par le rapport. Cependant, les employés ont fait part de leurs observations au directeur général dans les cas où des mesures d'adaptation ont pu être requises ou demandées par des personnes qui accèdent aux services de la CDC.

CONSULTATIONS

La CDC a entrepris des consultations internes et externes, y compris auprès des personnes handicapées, afin d'évaluer si ses engagements en matière d'accessibilité atteignent l'impact escompté et de cerner les possibilités d'amélioration.

Afin de recueillir des commentaires internes sur l'accessibilité, la CDC a diffusé un sondage anonyme auprès de tous les employés, y compris ceux qui s'identifient comme des personnes handicapées. Le sondage demandait aux employés s'ils croyaient que l'organisation favorise une culture d'accessibilité et d'inclusion. Les participants ont été invités à évaluer la promotion d'outils, de ressources et d'activités de sensibilisation liés à l'accessibilité, ainsi que la disponibilité d'occasions d'apprentissage telles que la formation et les ateliers. Le sondage a exploré les domaines à améliorer dans les pratiques d'accessibilité, en particulier en matière de recrutement, de maintien en poste et de promotion. Les employés ont été invités à partager leurs expériences personnelles avec les obstacles, qu'ils soient physiques, technologiques ou procéduraux, y compris ceux liés à l'espace de travail physique, à la configuration du poste de travail et aux plans d'évacuation d'urgence. Les questions portaient également sur l'inclusivité des alertes d'urgence et sur la nécessité pour les employés de technologies accessibles ou adaptatives pour effectuer leur travail efficacement.

À l'externe, la CDC s'est appuyée sur les consultations menées par des experts en accessibilité lors de la récente construction de son nouvel espace de travail, afin de s'assurer que l'environnement bâti est conforme aux règlements et aux normes en vigueur.

ENGAGEMENTS EN MATIERE D'ACCESSIBILITE

La Commission du droit du Canada s'est engagée à rendre compte de la mise en oeuvre de son plan d'accessibilité. Le présent rapport présente les progrès réalisés dans chacun des domaines d'intérêt de la Loi canadienne sur l'*accessibilité*, notamment :

- Emploi
- L'environnement bâti
- Technologies de l'information et des communications
- Communication (autres que les technologies de l'information et des communications)
- L'acquisition de biens, de services et d'installations
- La conception et la prestation des programmes et des services
- Transport

EMPLOI

La CDC s'engage à créer une culture d'accessibilité, où le respect et l'inclusion sont des aspects fondamentaux du milieu de travail et où tous les employés se sentent habilités et soutenus pour réaliser leur plein potentiel. À ce titre, la CDC a déployé des efforts considérables pour inclure l'accessibilité dans toutes les facettes des processus et des pratiques d'emploi.

Nous avons réalisé les progrès suivants pour éliminer les obstacles identifiés dans notre plan d'accessibilité :

Obstacles potentiels	Progrès	Commentaires sur la consultation
<i>Perceptions, hypothèses et comportements négatifs à l'égard des personnes handicapées</i>	<ul style="list-style-type: none">• Promotion d'outils et d'événements liés à l'accessibilité : La CDC a fait la promotion de la sensibilisation et de la	D'après les réponses au sondage anonyme auprès des employés, ils ont déclaré une forte culture d'accessibilité au sein

<p><i>Stigmatisation liée à l'auto-identification</i></p>	<p>participation à la Semaine nationale de l'accessibilité, en encourageant la participation du personnel par le biais de communications internes et de ressources partagées. Les initiatives liées à l'accessibilité ont été mises en évidence dans les mises à jour du personnel pour favoriser une culture d'inclusion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilités d'apprentissage sur l'accessibilité : Des mesures initiales ont été prises pour identifier et partager du matériel d'apprentissage axé sur l'accessibilité qui sera intégré au calendrier de formation à venir. • Tirer parti de l'expertise interministérielle : La CDC travaille avec des conseillers en RH dédiés pour réviser continuellement le libellé, les critères et les définitions des offres d'emploi afin d'éliminer les obstacles et d'élargir le bassin de candidats capables de participer aux processus de recrutement. • Évaluation et ajustement continu : Les commentaires recueillis 	<p>de l'organisation. Tous les répondants (100%) ont indiqué que le respect et l'inclusion sont ancrés dans tous les aspects du milieu de travail et que les employés sont habilités et soutenus pour atteindre leur plein potentiel. De plus, 86% des répondants estiment que la CDC fait la promotion efficace des outils, des ressources et des événements liés à l'accessibilité.</p>
-----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>dans le cadre de consultations internes et de sondages auprès des employés sont en cours d'examen afin de cerner d'autres obstacles et d'orienter les prochaines étapes. Bien que la CDC soit une micro-organisation, les efforts demeurent axés sur la promotion d'un accès équitable à chaque étape du cycle de vie de l'employé.</p>	
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

L'ENVIRONNEMENT BATI

Pendant la majeure partie de 2024-2025, la CDC a fonctionné dans un espace de bureaux temporaire situé dans un immeuble qui ne répondait pas à la Norme nationale du Canada en matière de conception accessible (CSA B651). Cet environnement présentait plusieurs obstacles physiques à l'accessibilité.

Vers la fin de l'exercice, la CDC a déménagé dans un bureau permanent conçu intentionnellement pour éliminer les obstacles physiques et promouvoir un accès équitable pour toutes les personnes, y compris les personnes handicapées. Ce déménagement a marqué une étape importante dans l'harmonisation de l'environnement bâti de l'organisation avec les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité.

Nous avons réalisé les progrès suivants pour éliminer les obstacles identifiés dans notre plan d'accessibilité :

Obstacles potentiels	Progrès	Commentaires sur la consultation
<p><i>Tous les obstacles physiques qui rendent difficile l'accès facile au lieu de travail, comme les rampes, les commandes d'ascenseur, les boutons d'accessibilité pour les portes, les indicateurs braille et les procédures d'urgence, sont quelques-unes des caractéristiques qui pourraient être manquantes ou inadéquates.</i></p> <p><i>Tout élément qualitatif ou expérientiel qui rend la tâche difficile pour certains dans le milieu de travail, comme l'éclairage, les niveaux de bruit et le décor.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Entrées et portes : Portes élargies et installation de portes automatiques pour un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite. Voies accessibles : Corridors, rampes et escaliers sans obstacle pour favoriser les déplacements sécuritaires et sans obstruction. Toilettes : Toilettes entièrement accessibles avec un espace de retournement, des barres d'appui et des luminaires accessibles appropriés. Éclairage et acoustique : Installation d'un éclairage sans éblouissement et de traitements acoustiques améliorés pour répondre à une gamme de besoins sensoriels. Signalisation : Utilisation de panneaux visuels, tactiles et sonores pour favoriser l'orientation et la communication inclusives. La conception du poste de travail comprend des bureaux et des tables avec un dégagement pour les genoux d'au moins 750 mm de largeur x 480 mm de profondeur x 680 mm de hauteur avec des postes de travail à hauteur réglable, 	<p>D'après les résultats du sondage auprès des employés, le personnel n'a pas déclaré avoir rencontré d'obstacles physiques dans l'environnement de travail actuel. Un employé a fait remarquer que l'une des portes automatiques du bureau ne fonctionne pas toujours de manière fiable – ce problème sera surveillé et réglé.</p>

	<p>pour s'adapter aux positions assises ou debout et suffisamment d'espace à côté du poste de travail pour un appareil de mobilité (p. ex., fauteuil roulant).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des salles de concentration et des salles de bien-être sont disponibles, ce qui offre aux employés un espace calme pour se détendre, méditer ou simplement reprendre leur souffle, ce qui améliore leur concentration et leur productivité. Cela peut être particulièrement utile pour ceux qui ont une sensibilité accrue aux stimuli constants du monde extérieur et ceux qui travaillent à des heures prolongées ou irrégulières. • Signalisation tactile et braille indiquant les sorties de secours, les alarmes incendie et les zones de refuge. • Les interrupteurs d'éclairage, les dispositifs d'incendie et les panneaux de communication doivent être situés à une portée accessible (généralement de 400 à 1200 mm du niveau du sol). Actionnable d'une seule main et sans saisir ni tordre serré. • Les systèmes d'alarme incendie et d'urgence ont été conçus pour s'assurer que personne n'est exclu de la réception d'alertes de sécurité critiques. Les exigences comprennent : 	
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Alarmes visuelles (stroboscopes clignotants) et sonores dans tout l'établissement. ○ Fréquences et volumes sonores détectables par les personnes ayant une perte auditive partielle, tout en évitant la surexposition auditive. ○ Commandes d'alarme et systèmes de réinitialisation placés à des hauteurs et des endroits accessibles. ● L'espace de bureau du LCC a été équipé d'une trousse de premiers soins, qui est étiquetée et accessible à tous. 	
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Les organismes centraux et les fournisseurs de services communs comme Services partagés Canada et Services publics et Approvisionnement Canada établissent des normes gouvernementales pour l'acquisition de logiciels et de matériel pour de nombreux produits et services. Leur leadership est essentiel pour progresser vers des infrastructures plus accessibles.

Bien que la CDC n'ait pas acquis de nouvelle technologie jusqu'à présent, l'accessibilité demeure une priorité alors que l'organisation lance des projets qui pourraient nécessiter de nouvelles technologies.

Microsoft Office 365 est actuellement utilisé dans tout le bureau. Lors de l'utilisation de ce logiciel pour créer des œuvres (p. ex., documents, modèles, présentation PowerPoint, feuilles de calcul, etc.), la CDC s'efforce de consulter la [Boîte d'outils de l'accessibilité numérique \(canada.ca\)](https://www.canada.ca/fr/boite-outils-accessibilite-numerique.html)

COMMUNICATIONS, AUTRES QUE LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (COMMUNICATIONS)

La CDC s'engage à s'assurer que tous les produits de communication sont élaborés dans le cadre d'une culture d'accessibilité dès la conception, où le personnel de tous les niveaux est au courant des exigences en matière d'accessibilité.

Obstacles potentiels	Progrès	Commentaires sur la consultation
<p><i>Contenu Web inaccessible en raison de limitations de conception.</i></p> <p><i>Renseignements qui comprennent un langage technique ou juridique complexe.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">Le site Web de la CDC est conforme aux normes d'accessibilité WCAG 2.1 de niveau AA et s'harmonise avec les principes POUR (perceptible, exploitable, compréhensible et robuste) de l'industrie pour l'accessibilité du contenu Web.Les documents destinés au public (rapports, infographies, documents de réunion) ont été produits en format PDF ou HTML accessible.Les publications sur les médias sociaux et le contenu Web incluent systématiquement l'utilisation d'un langage simple et d'un contraste de couleurs suffisant.Le contenu de la CDC est examiné sous l'angle de l'accessibilité avant sa publication	Les utilisateurs publics et les employés sont invités à fournir des commentaires sur l'accessibilité du matériel de communication. À ce jour, la CDC n'a pas reçu de commentaires négatifs concernant l'accessibilité de son contenu Web, mais il envisage de vérifier de manière proactive l'accessibilité du contenu Web.

	<ul style="list-style-type: none"> • Des modèles accessibles ont été élaborés pour les rapports et les présentations afin d'assurer la conformité aux normes d'accessibilité. 	
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

L'ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES ET D'INSTALLATIONS

La CDC a conclu un protocole d'entente avec le ministère de la Justice pour ses activités liées à l'approvisionnement. En tant qu'autorité contractante de la CDC, le ministère de la Justice veillera à ce que les activités liées à l'approvisionnement menées au nom de la CDC soient conformes à toutes les exigences juridiques et politiques, y compris la LCA. Les exigences en matière d'accessibilité feront partie du processus d'approvisionnement dès le départ.

LA CONCEPTION ET LA PRESTATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES

La CDC n'offre pas de programmes ou de services au public. La CDC remplira son mandat au moyen de communications internes et externes avec des intervenants et des groupes partenaires particuliers.

TRANSPORT

Le transport est le septième pilier de l'accessibilité en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Nous l'énumérons dans le présent plan comme l'exige la Loi, mais n'est pas inclus dans la portée du mandat de la Commission du droit du Canada.

CONCLUSION

L'établissement d'une culture d'accessibilité nécessite une formation continue, une sensibilisation et un engagement commun à l'échelle de l'organisation. Ces efforts sont essentiels pour favoriser l'inclusion et s'assurer que chaque membre de l'équipe comprend son rôle dans la promotion de l'accessibilité. Bien que l'objectif soit un changement global, nous reconnaissons que de petites améliorations progressives sont tout aussi précieuses : elles maintiennent l'élan et procurent des avantages significatifs et durables.

La prochaine étape de la CDC consiste à examiner et à réviser notre plan d'accessibilité existant pour s'assurer qu'il demeure pertinent, efficace et conforme à la réglementation et aux pratiques exemplaires en vigueur. Ce processus comprendra probablement la mise à jour des stratégies visant à éliminer les obstacles, à établir de nouveaux objectifs et à intégrer les commentaires que nous avons reçus – et continuons de recevoir – dans le cadre de notre engagement à l'égard de l'amélioration continue.